



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL OUI NON (Rayer la mention inutile)

Date :
 Région :
 Titre de l'épreuve :
 Lieu de l'épreuve :
 Organisée par (Nom de la Société : ou de l'organisateur)
 Catégorie (ou genre) :

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES			
	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury
Commissaire titulaire
Commissaire titulaire
Juge à l'arrivée
Chronométreur
Chronométreur

- AVIS IMPORTANT :**
- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans les meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
 - Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
 - Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Les soussignés, Commissaires de Courses et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les Coureurs ont pris le départ au nombre de :

A le 19.....

SIGNATURES DES 3 COMMISSAIRES

SIGNATURE DU JUGE A L'ARRIVEE

SIGNATURE DU CHRONOMETREUR

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES COMMISSAIRES	
NOM - Prénom	
N° de licence	
Pénalité	
Motif	

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété. La F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés <small>(Colonne réservée au Comité régional)</small>	Rang	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.